

Par courriel

Rosemère, le 10 mars 2009

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria, 2^e étage
bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Commentaires sur la demande de prolongation
de délai du Transporteur
R-3669-2008 Phase 2**
N/dossier : 40 117-054

Chère consœur,

La présente a pour but de faire suite à la demande de prolongation de délai du Transporteur dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

L'UMQ ne conteste pas cette demande de prolongation de délai se déclarant sensible à la complexité du dossier et aux arguments invoqués par le Transporteur.

Toutefois, l'UMQ ne peut passer sous silence que les motifs invoqués par le Transporteur viennent appuyer les différentes remarques présentées dans le cadre de sa réplique transmise le 6 mars dernier pour appuyer sa demande d'intervention.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

Steve Cadrin, avocat

SC/sb